



Commune de
PERROY

Perroy, le 13 juin 2024

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 13 JUIN 2024, 20H00
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
M. Antoine Dreier, Président

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité. Il salue également le public présent ainsi que la presse.

1. Appel

Mme Cécile Bettems, secrétaire procède à l'appel, 34 personnes sont présentes (le Président non compris) ; le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le Président déclare la séance ouverte.

Concernant l'ordre du jour, le Président indique qu'au point n°12, il s'agit de l'AIEE et non de l'AIER.

Plusieurs points sont à ajouter à l'ordre du jour. Il propose de les ajouter selon la proposition de numérotation suivante :

Point n°7 : Motion de Mme Gaillard et des membres de la Commission de gestion et des finances, modification du règlement du Conseil communal.

Point n°8 : Élection de 5 membres pour une commission ad'hoc chargée d'étudier le projet de règlement de police.

Point n°9 : Élection de 5 membres pour une commission ad'hoc chargée d'étudier le projet de règlement de la taxe de séjour et taxes sur les résidences.

La parole n'étant pas demandée, au vote à main levée, le Conseil adopte à l'unanimité les demandes d'ajout à l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 14 mars 2024

Le Président annonce que la Municipalité a demandé les changements suivants :

Page 7, 3^e paragraphe, ajout du mot « annuel » ;

Page 8, 4^e paragraphe, ajout de la notion « le ou la futur·e » ;

Page 8, avant-dernier paragraphe modification du mot « qualitatif » par « sélectif » ;

Page 9, 4^e paragraphe, ajout de la notion « à la pleine saison ».

M. Didier Blanchard rectifie qu'au point 6, il s'agit du Conseil intercommunal et non du Comité.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil, au vote à main levée, adopte, à la majorité (33 oui, 0 non, 1 abstention), le procès-verbal du 14 mars 2024 avec les demandes de modifications.

3. Communications du Bureau du Conseil

3.1 M. et Mme Frauchiger-Hjelm

Courrier reçu le 27 mars 2024 de M. et Mme Frauchiger-Hjelm qui demandaient des documents relatifs au préavis 03/2024 sur le projet de restaurant à la plage de Perroy. Il a été répondu à celui-ci.

Reçu en date du 10 avril, une copie du courrier de réponse de la Préfecture relative à la demande susmentionnée. Il a été répondu la même chose.

3.2 Décision du Conseil d'Etat

En date du 18 avril, décision du Conseil d'Etat sur la demande de révocation du Syndic. Celui-ci décide de convoquer les Perrolan·es pour voter sur la révocation du Syndic. Les documents sont à disposition auprès du bureau.

Le 7 mai 2024, reçu une copie du recours de M. Didier Haldimann contre la décision du Conseil d'Etat.

Le 28 mai 2024, le Conseil d'Etat a envoyé ces déterminations sur le recours de M. Didier Haldimann.

3.3 Démission du Conseil communal

Le 4 juin 2024, M. Michel Griessen annonce sa démission en raison d'un déménagement.

3.4 Votations fédérales

Le Président remercie les membres du bureau présents lors des votations fédérales du 9 juin qui se sont bien déroulées.

4. Communications de la Municipalité

4.1 Pinot noir 2022

M. Jörg Dreier, Municipal, informe que le Pinot Noir 2022 de la Commune a obtenu une médaille d'argent au concours de dégustation de l'Office des vins vaudois.

4.2 Plan d'affectation

Mme Juliette Leprince-Ringuet, Vice-syndic, informe que la Municipalité arrive à la fin des séances de conciliation. La Municipalité est en attente du retour des procès-verbaux des opposants pour envisager la suite.

4.3 Restaurant de la page

La mise à l'enquête public sera faite cet automne et une invitation a été envoyée aujourd'hui à la Commission technique afin qu'ils se rencontrent avec la Municipalité pour discuter du projet.

4.4 Deux appartements au Prieuré 7

Mme Juliette Leprince-Ringuet informe que les travaux sont bientôt terminés que ceux-ci sont effectués dans les délais. Les appartements pourront être loués dès le 1^{er} août 2024.

5. Communications des délégués aux associations intercommunales

5.1 ENJEU

Mme Marie-France Biétry informe avoir eu deux séances où neuf préavis ont été votés. Elle se tient à disposition pour celles et ceux qui souhaiteraient en connaître les détails.

Elle mentionne que les horaires des écoles primaires et secondaires seront impactés par le nouvel horaire CFF du 15 décembre 2024. Les cours commenceront et termineront 15 minutes plus tard.

La bibliothèque a de plus en plus de succès car il y a 20% de prêts en plus par rapport à 2022. Certains services sont un peu surchargés et ils cherchent comment aménager et offrir plus de prestations.

L'association Enfance et Jeunesse (ENJEU) se porte bien et a une stratégie de développement pré- et parascolaire – horizon 2030 : une des priorités est trouver, en lien avec les communes, des terrains disponibles pour créer de nouvelles crèches et de nouveaux centres d'accueils parascolaires dont les besoins sont toujours là.

En ce qui concerne les finances, les comptes 2023 ont été approuvés malgré divers imprévus et réfections. Il est intéressant de savoir que Fr. 90'000.- vont être reversés à la Commune de Perroy suite à l'approbation des comptes. Une nouvelle clé de répartition des charges est discutée afin de simplifier les investissements entre communes. Celle-ci sera soumise aux communes car cela implique une modification des statuts de l'association.

En ce qui concerne les dépenses votées lors des deux derniers conseils qui représentent environ Fr. 350'000.-, il s'agit de divers travaux comme la réfection de l'appartement du concierge, l'installation des fontaines à eau ainsi que des zones d'ombres dans la cour, l'automatisation des portes et le remplacement d'un ascenseur. Et finalement, un crédit d'étude a été voté pour le remplacement de la piscine du Martinet qui est en panne de manière récurrente.

D'autres travaux sont également en cours comme la pose de films anti-chaleur sur l'école de Gilly et dans différentes UAPE ainsi que la rénovation de la place de jeu de la Crèche de Bellefontaine.

6. Préavis No 04/2024 : Rapport de la Municipalité sur sa gestion et sur les comptes 2023

M. Charly Müller procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion pour les pages 1 à 4, Administration générale.

Mme Nalini Menamkat aimerait une clarification concernant le point 150.3523.000 Fond pour l'enseignement de la musique (FEM). M. Jörg Dreier, répond qu'il s'agit d'une subvention qui est alimentée par chaque commune sur décision cantonale. Il s'agit, selon lui, d'une contribution de Fr. 5.- par habitant·e. Ces montants sont ensuite redistribués aux écoles de musique pour aider par exemple à payer les professeur·e·s.

Mme Nalini Menamkat demande à quoi fait référence le point 150.3809.001 Enfants et familles – attribution fonds de réserve pour enfants et familles. M. Jörg Dreier indique que c'est un fond qui a été donné par l'association des Petits Midis quand ils ont cessé leurs activités. Celui-ci est réservé aux activités pour les jeunes.

Il n'y a plus d'autre question pour ce point. Le Président ouvre la discussion pour les chapitres suivants :

Chapitre 2, pages 5 à 6, Finances. Pas de questions

Chapitre 3, pages 7 à 12, Domaines et bâtiments. Pas de questions

Chapitre 4, pages 13 à 17, Travaux. Pas de questions

Chapitre 5, pages 18 et 19, Instruction publique et cultes. Pas de questions

Chapitre 6, page 20, Police. Pas de questions
Chapitre 7, page 21, Sécurité sociale. Pas de questions

Le Président ouvre la discussion sur l'entier du préavis et de la gestion des comptes.

Mme Nalini Menamkat aimerait connaître la réaction de la Municipalité concernant les propos écrits dans le rapport de la Commission au sujet de la situation tendue en termes de liquidités. Elle demande comment ils s'envisageaient les choses par rapport à cela.

M. Jörg Dreier répond qu'ils sont tout à fait conscients de la situation actuelle. Il faut dire qu'au niveau des impôts, la commune va se retrouver dans une courbe normale. En effet, celle-ci est montée en 2020 et 2021 suite à une dénonciation. La péréquation devrait donc diminuer car si le budget était d'un déficit de Fr. 1'000'000.-, celui-ci passe à Fr. 97'000.-. La commune va récupérer environ Fr. 800'000.- du canton car les acomptes sont calculés sur les deux années précédentes. Il informe que la Municipalité va faire attention afin de rester dans le cadre ou peut-être avoir une réflexion pour une éventuelle augmentation des impôts. Il rend aussi attentif qu'il y a environ Fr. 100'000.- d'impôts non-payés en plus des diverses factures. La somme atteint pratiquement Fr. 200'000.- de montant non-payés.

Le Président constate qu'il n'y a plus de discussion ou question. Il procède donc au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la commission de gestion et finances, décide, à la majorité (33 oui, 0 non et 1 abstention) d'adopter le préavis municipal No 04/2024.

7. Motion de Mme Gaillard et des membres de la Commission de gestion et des finances, modification du règlement du Conseil communal

Une motion a été transmise par Mme Mireille Gaillard et les membres de la Commission de gestion et des finances. Le Président en fait lecture.

« Selon le règlement actuel, la Commission de gestion et finances joue également le rôle de Commission de recours en matière d'impôts et taxes. Or, le règlement cantonal stipule que pour délibérer et rendre une décision, la Commission de recours doit impérativement siéger dans son ensemble à toutes les séances liées au traitement d'éventuels recours.

La Commission de gestion et finances étant composée de neuf membres, il est difficile d'assurer la présence de tous les membres lors de nos séances. Cela complique et ralentit le traitement des recours.

Pour remédier à cette situation, nous proposons donc de dissocier la Commission de recours de la Commission de gestion et finances et d'en faire une commission thématique autonome, formée de 3 membres élus par le Conseil Communal pour chaque législature.

Conformément à l'article 59 c) du Règlement du Conseil Communal de Perroy, nous proposons au Conseil Communal de Perroy de modifier l'article 40 du Règlement comme suit :

« Une commission composée de trois membres du Conseil fonctionne comme Commission de recours en matière d'impôts et taxes.

Elle est élue par le Conseil pour la durée de la législature. » »

Le Président ouvre la discussion.

M. Lukas Dreier se demande pourquoi proposer trois membres et non pas cinq qui est plus traditionnel. Mme Mireille Gaillard répond que c'est simplement la recommandation qui disait minimum trois personnes et qu'il est plus difficile d'en trouver cinq. Le Président rajoute que l'UCV mentionne la possibilité de nommer des suppléant·e·s.

Il n'y a pas d'autres questions, le Président propose de passer au vote.

Au vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil, prend en considération la motion qui sera transmise pour étude à la Municipalité qui disposera d'un préavis.

8. Élection de 5 membres pour une commission ad'hoc chargée d'étudier le projet de règlement de police

Cela concerne le règlement qui avait été reporté au dernier Conseil. Une commission doit être renommée à moins que les membres souhaitent garder la commission actuelle. Celle-ci était composée de M. Stéphane Pasche, Françoise Roch, Ludovic Fatton, Norbert Jotterand et Burim Sinani.

Le Président attend des propositions, M. Fabrice Strevens se propose en remplacement de M. Burim Sinani. Il n'y a pas d'autre proposition.

La nouvelle commission ad'hoc est élue tacitement et par acclamation, celle-ci est constituée de Mme Françoise Roch, MM. Ludovic Fatton, Norbert Jotterand, Stéphane Pasche et Fabrice Strevens.

9. Élection de 5 membres pour une commission ad'hoc chargée d'étudier le projet de règlement de la taxe de séjour et taxes sur les résidences

Une commission ad'hoc de cinq personnes doit être constituée, le Président demande si la Municipalité aimerait apporter des précisions. Mme Juliette Leprince-Ringuet informe que c'est Région de Nyon qui propose un nouveau règlement sur la taxe de séjour des résidences secondaires. Diverses modifications sont proposées par rapport au règlement qui est en vigueur aujourd'hui. Il s'agit principalement de modifications de tarifs, de catégories et cela concerne essentiellement les résidences secondaires, B&B, hôtels, camping, etc.

Les personnes suivantes acceptent et sont élues tacitement par acclamation. Mme Marie-France Biétry, MM. Pierre-Yves Bassin, Didier Blanchard, Christopher Frey et Lukas Dreier.

10. Élection du ou de la Président·e du Conseil

M. Antoine Dreier, Président, annonce qu'il ne se représente pas. Le poste est ouvert et il attend donc des propositions. Il dit espérer que ce poste sera plus calme que ces trois dernières années.

Mme Nalini Menamkat est proposée. Elle remercie et informe qu'elle décline la proposition préférant être du côté du débat.

Il n'y a pas d'autre proposition, le Président lève la séance cinq minutes afin que les membres du Conseil puissent se concerter.

La séance reprend et le Président demande s'il y a une proposition.

M. Lukas Dreier demande si cette décision peut être reportée à la prochaine séance. Le Président répond que la décision est actée et que cela ne peut être fait. Il mentionne que ce sera le ou la futur·e Vice-Président·e qui animera la séance.

Il n'y a pas de proposition. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

11. Élection du ou de la Vice-Président·e du Conseil

Le Président demande à Mme Nalini Menamkat si elle désire se représenter. Celle-ci accepte. Il n'y a pas d'autre proposition. Mme Nalini Menamkat est élue tacitement par acclamation.

12. Élection des Scrutateurs·trice·s

M. Alain Bettems et M. Antoine Micello se représentent. Il n'y a pas d'autre proposition, ils sont donc élus tacitement par acclamation.

13. Élection des Scrutateurs·trices suppléant·es

Actuellement, il s'agit de M. Cédric Gaillard ainsi que de M. Patrick Bendel.

M. Cédric Gaillard ne souhaite pas se représenter. M. Antoine Micello propose M. Antoine Dreier qui accepte la proposition.

MM. Antoine Dreier et Patrick Bendel sont élus tacitement par acclamation.

14. Élection de 9 membres à la Commission de gestion et finances

Actuellement dans la commission, il y a Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Didier Blanchard, Charly Müller, Julien Gaillard, Christophe Jaccoud et Walter Biétry. M. Michel Griessen est démissionnaire.

La candidature de M. Fabrice Strevens est proposée et acceptée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Mireille Gaillard et MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Charly Müller, Christophe Jaccoud, Fabrice Strevens et Walter Biétry sont élus tacitement.

15. Élection d'un·e délégué·e suppléant·e pour l'AIEE

À la suite de la démission de Mme Maryline Bisilliat, M. Cédric Gaillard avait été élu au dernier Conseil. Il s'agit donc d'élire un·e délégué·e suppléant·e.

Les délégué·e·s actuel·le·s sont Mme Françoise Roch, MM. Norbert Jotterand, Oscar Movilla, Stéphane Bettems, Laurent Martin et Johan Lefebvre.

M. Ludovic Fatton est proposé et accepte. Il n'y a pas d'autre proposition et il est élu tacitement par acclamation.

16. Divers et propositions individuelles

M. Charly Müller a appris, sans grand étonnement, que M. Didier Haldimann, Syndic a fait recours à la décision. Il demande à la Municipalité quelles sont les prochaines étapes.

Mme Juliette Leprince-Ringuet mentionne qu'elle est bien embêtée pour répondre. Le sentiment de la Municipalité est que la procédure va durer, probablement jusqu'à la fin de la législature. Plus concrètement, la procédure continue par la voie judiciaire car le Syndic s'oppose à une décision du Conseil d'Etat. Cela passera sans doute par la CDAP et encore ce n'est pas sûr de qui va traiter le recours.

M. Ludovic Fatton demande lorsque tous les recours du PACOM auront été discutés, quels sont les délais pour sa mise en place. Mme Juliette Leprince-Ringuet mentionne que la Municipalité arrive au bout des séances de conciliation. Il y a ensuite les PV des séances qui sont envoyés aux opposant·es et qui décideront de maintenir ou non leur opposition. La Municipalité fera le point pour savoir ce qu'elle fera si elle a des oppositions sérieuses ou s'il doit y avoir une enquête complémentaire. Mme Juliette Leprince-Ringuet mentionne que la mise en place du plan d'affectation prendra du temps. Si des modifications doivent être faites au PACOM pour faire tomber certaines oppositions, celui-ci doit être renvoyé au Canton pour un examen préalable. Le délai pour les oppositions est à prendre en compte et il faudrait compter au minimum 6 mois à une année.

M. Stéphane Bettems demande s'il y a des nouvelles concernant l'éventuelle future école.
Mme Juliette Leprince-Ringuet répond qu'il y a deux oppositions pour le changement d'affectation de la parcelle 164. Tant que celles-ci ne sont pas réglées, le projet ne peut pas commencer. La Municipalité est assez déçue mais cela fait partie de la démocratie.

Mme Nalini Menamkat annonce qu'un bal traditionnel se tiendra le samedi 22 juin 2024. Celui-ci sera précédé d'un atelier de danse durant l'après-midi. Toutes les personnes débutantes, accomplies, accompagnées ou pas sont les bienvenues. Le prix d'entrée est libre.

M. Sylvain Merli mentionne qu'il a été évoqué il y a quelques mois d'éventuels réaménagements, travaux, amélioration des structures du terrain de foot et se demande ce qu'il en est.
Mme Hélène Saxer répond qu'actuellement cela n'a pas avancé. En effet, l'annonce de la sortie du futur tunnel des CFF a un peu retardé le projet même s'il n'y a rien de concret. Un comité s'est mis en place afin de connaître les besoins pour avoir une approche régionale. Concernant le terrain, cela sera sûrement réglé de façon régionale. Cependant, la Municipalité est consciente que la buvette doit être rénovée. Cette dernière est un peu refroidie par les éléments émis par la Commission de gestion et des finances et aussi par tous les projets qui doivent être faits. La Municipalité va devoir décider des priorités. Mme Juliette Leprince-Ringuet ajoute que la réfection des vestiaires leur semble indispensable. Ce lieu bénéficierait également à la fanfare et au tennis. La Municipalité espère que le budget sera accepté par la Commission de gestion et des finances prochainement.

Mme Marie-France Biétry annonce la création d'une nouvelle association créée par des enfants et représentés par leurs parents. Ceux-ci sont très actifs et ont notamment organisé un atelier chez Tristan. D'autres événements seront organisés tel que le LegoMaster en septembre. Elle remercie la Commune particulièrement, Mme Hélène Saxer et Mme Romaine Débieux qui communiquent avec les enfants.

M. Fabrice Strevens trouve formidable de pouvoir créer des liens dans la Commune et se demandait si une fête des voisins comme dans une commune voisine pourrait être faite à Perroy. Il propose que la Commune mette à disposition des tables ou des infrastructures. Cela servirait à encourager la population à créer des liens entre les personnes. Mme Juliette Leprince-Ringuet répond que plusieurs choses sont déjà faites pour les jeunes comme pour les seniors. Il y a aussi le jumelage avec Gadagne ou encore la Jeunesse qui organise certains événements. Concernant la fête des voisins, pour la Municipalité, il s'agit plutôt d'une initiative privée que communale. M. Fabrice Strevens respecte cet encouragement et admire ce qui se fait déjà. Il mentionnait cela plutôt comme une occasion pour la population de se voir avec peu d'implication de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 19h35.

Au nom du Conseil communal

Le Président :



Antoine Dreier



La Secrétaire :



Cécile Bettems